



**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 26/11/2021  
Reçu en préfecture le 26/11/2021  
Affiché le **26 NOV. 2021**  
ID : 039-283900017-20211122-C2021\_25-DE

Membres en exercice : 22  
Présents : 19  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 19  
Votes pour : 19  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
19/10/2021

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 22 novembre 2021**

**Délibération n° C 2021- 25**

**Migration vers le système national de traitement de l'alerte et de gestion  
opérationnelle NexSIS : approbation du contrat et autorisation de signature à donner  
au Président**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Florence GAY, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE, Françoise VESPA ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Claude BORCARD, Christian BUCHOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Gérard BONNET, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Pascal FICHERE, Stéphane LAMBERGER, Laurent PETIT.

Secrétaire de séance : Madame Christine RIOTTE.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur Alain SCHMITT.

**Membres élus à voix consultative**

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, l'Adjudant-chef Franck RIGAUD, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur le Sergent-chef Franck TOUILLIER est excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Catherine GIRARD (Adjointe au Chef du service Finances), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-40 du 7 décembre 2020 relative à la décision de principe sur la migration vers le système national de traitement de l'alerte et de gestion opérationnelle NexSIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 17 novembre 2021 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 19 novembre 2021 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

Par délibération du 7 décembre 2020, notre assemblée a validé la décision de principe sur la migration du SDIS du JURA vers le système national de traitement de l'alerte et de gestion opérationnelle NexSIS.

Cette délibération a été notifiée à l'Agence Numérique de la Sécurité Civile (ANSC) en charge du développement et du déploiement.

Le Département a voté au BP 2021 une subvention de 125 000 € en faveur du SDIS. Cette subvention a été inscrite en recette et en dépense à la section d'investissement du BP 2021 du SDIS qui la versera à l'ANSC avant la fin de l'année.

La même opération aura lieu en 2022.

Ces subventions sont amortissables et neutralisables. L'ANSC s'engage à ce que la tarification appliquée à chaque SDIS pour l'exploitation de la solution, dépense de fonctionnement, tienne compte du montant de subvention versé.

Le SDIS souhaite cette migration pour 2023.

L'ANSC, par courrier du 13 janvier 2021, a pris acte de la décision du SDIS du JURA et a détaillé la procédure administrative, des choix doivent être opérés car les candidatures pour 2023 sont supérieures aux capacités à migrer. Il n'est donc pas certain que le SDIS du JURA soit dans le déploiement de 2023, mais plutôt dans celui de 2024.

**Il nous est demandé d'en délibérer, d'approuver le contrat relatif à l'octroi d'une subvention d'investissement en faveur de l'ANSC présenté en annexe, et de m'autoriser à le signer.**

---

**DECISION N° C 2021-25 DU 22 NOVEMBRE 2021**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le contrat relatif à l'octroi d'une subvention d'investissement en faveur de l'ANSC présenté en annexe, et autorise son Président à le signer.**

**Le contrat est joint à la délibération.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le 26 NOV. 2021  
Affiché le 26 NOV. 2021  
Publié au RAA du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

  
Clément PERNOT